Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 549

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pourtant pas compte de l'enjeu réel de la manœuvre proposée par le Conseil fédéral.

Devant le Conseil national, Yvette Jaggi (soc. VD) a mis à juste titre le doigt sur la signification de la hausse envisagée. Nous la citons — une fois qui pourrait devenir coutume, si on sait la place que tient Y. Jaggi dans la rédaction de DP!: «(...) Cette mesure marque une réorientation à froid en matière de financement de notre politique agricole; la rémunération des producteurs, auxquels nous ne contestons pas le droit au revenu paritaire, semble devoir être de plus en plus assurée par les prix et de moins en moins par les subventions; les consommateurs doivent prendre ainsi le relais des contribuables; et il faut voir que si la charge ainsi transférée pèse largement sur les mêmes personnes, elle ne se répartit pas de la même manière; les contribuables paient en fonction du montant de leurs revenus et les consommateurs du volume de leurs achats, c'est-à-dire, pour les produits de première nécessité, de la taille de leur famille.»

LA CAUTION DE M. HONEGGER

Voilà pour ce dangereux transfert des charges dont l'opportunité avait été en quelque sorte justifiée par le conseiller fédéral Honegger, le 18 février dernier, devant la Société bernoise d'utilité publique. Le chef du Département de l'économie publique avait en effet dit ouvertement à cette occasion qu'avec les salaires payés en Suisse «il ne devrait pas être trop pénible d'acheter les produits alimentaires à des prix correspondant aux coûteuses conditions de production suisse».
La porte ouverte à l'injustice sociale organisée, compte tenu notamment des difficultés croissantes d'écoulement des produits agricoles indigènes.
Et quelles perspectives d'avenir! Yvette Jaggi: «Aujourd'hui, il est question d'une économie d'une centaine de millions sur le pain. Demain on envisagera peut-être de faire payer aux consommateurs, à travers les prix, d'autres subventions à l'écoulement. Tels, par exemple les 31 millions sur le colza, sous prétexte que les consommateurs s'offrent en plus grandes quantités d'autres huiles végétales. Ou bien les 65 millions sur le sucre, sous prétexte que les consommateurs n'ont qu'à payer le sucre indigène et étranger aux prix de revient relativement élevés qui sont pratiqués en Suisse. Ou encore les 230 millions sur le beurre, sous prétexte que plus personne, pratiquement, ne se rend à la laiterie pour acheter du lait en vrac et du beurre en motte, mais que tout le monde préfère, parce que les gens du marketing des produits laitiers en ont décidé ainsi, des produits transformés à grands frais dans les centrales laitières. Ou encore les 350 millions sur le fromage, sous prétexte que la production indigène, dont la meilleure part est d'ailleurs réservée à l'exportation, trouve moins d'amateurs que certaines spécialités étrangères à pâte molle.»

A SUIVRE

Sur le front des phosphates, les pouvoirs publics semblent se décider à agir. Ce ne sont pourtant pas encore les mesures radicales qui se révèleront tôt ou tard indispensables: Berne va imposer aux fabricants de lessives de diminuer la proportion de phosphates dans leurs produits de 25 à 30% d'ici la fin de l'année... En République fédérale allemande, on vient de prendre des décisions dans le même sens: les fabricants seront tenus à une désescalade en deux paliers, 1er octobre 1981 et 1er janvier 1984, qui devrait les mener à réduire de moitié la quantité de phosphates utilisés dans leurs préparations commercialisées. Inutile de dire que ces mesures ne remplaceront pas l'action directe (et militante)! Et là, il faut saluer la création, par exemple, d'une «association pour la sauvegarde du Léman» que préside le biologiste Jean-Bernard Lachavanne, assisté d'un certain nombre de spécialistes de l'environnement, de l'épuration des eaux, de chimistes, de représentants des pêcheurs professionnels, de personnalités politiques (dont le maire d'Ivoire, M. Paul Jacquier).

* * *

Comme de juste après les précisions données dans toute la presse genevoise, communiqué du conseil d'administration de la SA du «Journal de Genève» au sujet des démissions du rédacteur en chef, de la rédactrice en chef adjointe et du directeur de la gestion du «quotidien suisse d'audience internationale»: les administrateurs regroupés sous la houlette de l'ancien président du Vorort Etienne Junod prennent soin de préciser que les divergences avec les démissionnaires ont porté sur la gestion du journal et non sur des options politiques. Une précision que les fidèles abonnés apprécieront à sa juste valeur puisque, dans la foulée, ces mêmes administrateurs leur apprennent que pour la première fois depuis des années le «Journal de Genève» est sorti des chiffres rouges en 1979: démissions acceptées pour services rendus, probablement. Pour le reste, la voie est maintenant libre pour le député libéral genevois, journaliste et éditorialiste J.-S. Eggly qui devait ronger son frein depuis son retour de Berne.

* * *

Ce n'est pas souvent, en ces temps de manif diverses et multiples, qu'à la fin du parcours une boisson est offerte aux participants. Ce sera pourtant le cas samedi prochain 14 juin à Genève, à l'occasion d'une randonnée à travers la ville, organisée par l'Association pour les pistes cyclables en commémoration de la «journée nationale du vélo» (pour les amateurs, rassemblement à 14 h. 30 aux Bastions). Il n'y a pas de petits profits.

* * *

Les actionnaires de la SA des Editions «Domaine Public» se réuniront ce prochain vendredi 27 juin, en fin d'après-midi à Lausanne, pour l'assemblée générale annuelle et statutaire. A l'ordre du jour, l'examen des comptes 1979 bien sûr, mais aussi une discussion sur les moyens de communication de masse en Suisse. Précisions suivront.